Le Carrefour des Opinions

2 €
2,50 $

Volume 15

www.lecarrefourdesopinions.ca

Ce qui est légal n'est pas toujours moral
Zénon Mazur

Commentaires de Jean Laclare à propos d'éditorial de Jean-Paul Kozminski (Volume 14) **Un crime est un crime. Un meurtre est un meurtre.**
Jean Laclare

La biodiversité et à la lutte aux îlots de chaleur
Yves Alavo

Un câlin pour la rentrée
Catherine Kozminski

«Le bonheur pour la vie», Mythe ou réalité?
Abel Arslanian

Justice et sécurité dans les bidonvilles au Brésil
Catherine Slakmon

Milton Friedman et l'âme américaine
Michel Frankland

La pêche à la mouche
Catherine Kozminski

Valorisation jeunesse – Place à la relève
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fryderyk Chopin-Pauline Viardot, amitié amoureuse (suite)
Malgorzata Kubala

Violations systématiques des droits de l'homme par le parti communiste et la république socialiste du Vietnam
Lam Chan Tho

Le cycle kamouraska de Mariola Nykiel
André Seleanu

USAIN BOLT le poète de la vitesse
Yves Alavo

nos commanditaires

Pierre Arcand,

Député de Mont-Royal

Ministre des Relations internationales et

Ministre responsable de la Francophonie

Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications

sommaire

Ce qui est légal n'est pas toujours moral 3

Commentaires de Jean Laclare à propos d'éditorial de Jean-Paul Kozminski (Volume 14) Un crime est un crime. Un meurtre est un meurtre. 4

La biodiversité et à la lutte aux îlots de chaleur 6

Un câlin pour la rentrée 8

«Le bonheur pour la vie», Mythe ou réalité? 10

Justice et sécurité dans les bidonvilles au Brésil 12

Milton Friedman et l'âme américaine 15

La pêche à la mouche 16

Valorisation jeunesse – Place à la relève 18

Fryderyk Chopin-Pauline Viardot, amitié amoureuse (suite) 21

Violations systématiques des droits de l'homme par le parti communiste et la république socialiste du Vietnam 23

Le cycle kamouraska de Mariola Nykiel 28

USAIN BOLT le poète de la vitesse 31

Comité de Rédaction

M. Abel Claude Arslanian
M. Jean-Paul Kozminski
M. Zénon Mazur

Les articles reflètent des opinions des auteurs et non forcément l'opinion intrinsèque du Carrefour des Opinions

Contacts

mazur.z@videotron.ca
1365, avenue Beaumont
Ville Mont-Royal, Qc
H3P 3E0
PO Box : 65541

Présentation graphique

Jean De Marre

L'éditorial

Ce qui est légal n'est pas toujours moral

Zénon Mazur

Depuis quelques mois, à cause de la crise financière, nous sommes abreuvés des informations à propos de rémunérations des dirigeants de grandes sociétés. Leurs salaires faramineux assortis de bonis nous font dresser les cheveux sur la tête. La gestion très contestable, avec des pertes énormes, est certifiée de bonis de centaines de milliers de dollars. Ceci est parfaitement légal, car leurs contrats stipulent la récompense pour la performance !!

Question : la performance de perte ou de profits ?

La question est plus que pertinente car nous évaluons les sociétés d'états comme Hydro -Québec, les commissions scolaires, les cadres aux cégeps, etc.

Commençons par Hydro Québec. Cette société possède le monopole de la vente d'électricité. Pour obtenir des profits, on majore tout simplement les prix et les bénéfices sont là. Je ne comprends pas comment nous pouvons justifier les octrois de bonis à la performance.

Dans le cas des commissions scolaires, les bonis de performances deviennent encore plus contestables, surtout quand nous regardons comment nos taxes sont utilisées, comment la gestion est organisée.

Les cégeps sont devenus des principautés comme des universités, autrement dit des buffets à volonté. Des cadres voyagent à nos frais pour apprendre comment nous pouvons diminuer la qualité académique de nos écoles.

Voila les commentaires de Jean Laclare

À propos d'éditoriale de Jean-Paul Kozminski
(Volume 14)

Un crime est un crime.
Un meurtre est un meurtre.

Comme beaucoup d'entre vous, je reste hébété, abasourdi. Quelles que soient les « raisons » ou plutôt les « déraisons » qui ont motivé, guidé la main de ceux ou celles qui ont poussé cette voiture dans l'eau, ces « raisons » sont mauvaises, inadmissibles ici comme partout dans le monde. Un crime est un crime.

N'étant pas au courant du fait, et compte tenu des commentaires qu'il suscite, il en est déduit que des femmes se trouvaient dans ce véhicule et ont été volontairement précipitées à la mort.

Pourquoi les femmes font-elles si peur?

Il ne s'agit pas de la « peur » des femmes, mais bien de l'esclavagisme auquel les réduisent les principes religieux, issus principalement des grandes religions monothéistes : la femme, comme « objet » personnel de l'homme, à la fois moyen d'échange, de jouissance et de reproduction, à qui est déniée toute identité autre que celle du mari, qui peut la répudier sans problème lorsque « l'objet » ne fait plus l'affaire.

D'où vient cette « déraison »? Quel est celui ou celle qui a dit ou écrit que l'honneur est sauf lorsqu'une femme est lapidée, excisée, arrosée d'acide, mutilée, voilée-violée, « emburganée »?

Si l'on veut aller au fond des choses, il fait bien admettre que cette « déraison » vient de la primauté des textes décrétés « sacrés et intouchables » auxquels il faut obéir à la lettre. Pour cette raison, la « lettre qui tue » a fait s'interroger un réalisateur de cinéma qui se demandait si le monothéisme n'était pas à la source de tous les totalitarismes. L'Islam aujourd'hui l'illustre parfaitement, mais, le christianisme a eu aussi ses Inquisitions et ses pogroms, et le Judaïsme donne maints exemples de ce totalitarisme dans la Bible elle-même, livre pris pour modèle et qui regorge pourtant de crimes et d'horreurs contre « le païen » coupable de tous les maux de la terre !

Qui donne cet Ordre? Qui le justifie?

La Lettre, sacralisée et des hommes pseudo-investis d'une autorité invérifiable, une entité d'arrière-monde, comme dit le philosophe Michel Onfray.

Il y a au Québec des maisons pour femmes battues. II est des « hommes » ici, comme ailleurs, qui aiment contrôler leur femme, leurs enfants, leur chien et qui mettent leur force virile et leurs muscles au service d'un désir de pouvoir, de puissance, d'assujettissement des autres, plus faibles autant que possible. Un lâche est un lâche.

Le principe de l'état d'infériorité de la femme – n'oublions pas que, il y a à peine trois siècles, l'Eglise était dubitative quant à savoir si la femme possédait bien une âme, ou devait être mise au niveau de l'animalité pure et simple – La religion a beaucoup marqué les esprits et cette pseudo-supériorité de l'homme sur sa compagne imprègne toujours aussi bien les mentalités occidentales que les mentalités arabes et orientales. Et cela est dû à l'existence d' écrits mythologiques, qui relèvent d'une croyance primitive et d'une vision archaïque du monde auxquelles adhèrent des millions d'individus dépourvus, entre autre, d'esprit critique, et incapables de penser par eux-mêmes

Nous avons, au Québec et au Canada, des lois, autres que la Charia. Une juridiction privée ne saurait prévaloir sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, sur la Charte Canadienne des droits et libertés et sur la Charte Québécoise des droits et liberté de la personne.

S'il vous plaît, lisez avec moi : CONSIDÉRANT QUE TOUT ÊTRE HUMAIN POSSÈDE DES DROITS ET LIBERTÉS INTRINSÈQUES, DESTINÉS À ASSURER SA PROTECTION ET SON ÉPANOUISSEMENT.

CONSIDÉRANT QUE LE RESPECT DE LA DIGNITÉ DE L'ÊTRE HUMAIN, **L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES** ET LA RECONNAISSANCE DES DROITS ET LIBERTÉS DONT ILS SONT TITULAIRES, CONSTITUENT LE FONDEMENT DE LA JUSTICE, DE LA LIBERTÉ ET DE LA PAIX.

Il ne faut pas oublier que pour les Islamistes, les lois « humaines » – il n'y en a pas d'autres pourtant ! – sont à proscrire et à éradiquer. Ils se sont faits des « Droits de l'Homme » en fonction des préceptes du Coran qui prévalent en tant qu'inspirés directement par une divinité ! Chaque pays, cléricalisé, se fait ses propres « Droits Humains » sous le prétexte que le divin prévaut sur l'humain ! D'où, en Islam, la lutte à mort contre les Laïcs, à considérer comme des ennemis, et à combattre où que soit le croyant.

Quelque part au ministère de l'Immigration, est-ce que l'on fait lire et apprendre par cœur NOS versets? Jurent-ils, ces nouveaux immigrants, sur le livre sacré de NOS Chartes? Leur dit-on que ce serait un déshonneur que de se parjurer? Leur dit-on que le déshonneur est comme une cicatrice sur un arbre qui s'élargit avec le temps?

Tout à fait d'accord. Il faudrait mettre en œuvre une telle démarche. Mais, les autorités le voudraient-elles vraiment, et le pourraient-elles, face aux contraintes et pressions du contexte politico-social mondial ? Main-d'œuvre à bon marché, etc .

Jeter l'opprobre, faire un amalgame n'est pas mon habitude et je ne le ferais certainement pas aujourd'hui. Je suis fâché et peiné. Peiné pour tous ces merveilleux jeunes gens qui nous arrivent du Maghreb et d'ailleurs. Comme moi, il y a 45 ans, ils sont enthousiastes, fiers, bien éduqués et ont une formation qui apporte beaucoup au Québec.

C'est pourtant chez eux que l'on retrouve le % de chômage le plus élevé. M. Nourredine Belhocine, DG MIRS, le souligne dans le courrier du Sud du 23-07 : « certains employeurs ne veulent pas recruter d'immigrants, soit par racisme, soit par peur de gérer des accommodements raisonnables ».

Il est difficile de vouloir à la fois une chose et son contraire. Si le Ministère de l'Immigration, devait contrôler les bonnes dispositions des candidats à la naturalisation, il devrait forcèment tenir compte de la demande du marché du travail, et s'en tenir aux réels besoins, afin d'éviter de faire de nouveaux chômeurs du « surplus » humain attendant d'être fixé sur son sort à la frontière. Cela serait aux pays d'origine des migrants, en liaison avec le pays d'accueil à donner des informations sur la réalité des besoins ! Tout cela est censé être fait, mais avec la globalisation, tout devient et deviendra de plus en plus incontrôlable.

Je suis fâché et peiné. J'aimerais entendre des leaders religieux dénoncer ces crimes. Les entendre dire que le cœur doit être du bon bord, celui de la compréhension, de la tolérance et de l'affection. ÊTRE HUMAIN, simplement.

C'est là un voeu pieux !

Le seul remède est de défendre et promouvoir par tous les moyens la Laïcité, seule garante de paix sociale en matière de religions. La religion doit rester affaire de conscience personnelle. Elle n'a pas à interférer dans les affaires de l'Etat. N'est-il pas dit dans les écrits des Evangiles de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui revient à César ? Sinon, le communautarisme gagnera de plus en plus de terrain, et chacun se fera ses lois et aura sa propre justice, dans l'anarchie la plus totale, jusqu'à ce qu'un pouvoir dictatorial reprenne les choses en main, aidé par les forces obscurantistes de la religion. Et l'on continuera à tourner en rond comme le serpent qui se mord la queue ...

La biodiversité et à la lutte aux îlots de chaleur

Yves Alavo

La diversité biologique - ou biodiversité - est le terme qui désigne toutes les formes de la vie sur Terre et les caractéristiques naturelles qu'elle présente. La biodiversité dont nous sommes les témoins aujourd'hui est le fruit d'une évolution qui s'est façonnée pendant des milliards d'années, au gré de processus naturels et, de plus en plus, sous l'influence des êtres humains. Elle constitue la toile de la vie dont nous faisons intégralement partie et dont nous sommes totalement dépendants[1]. On peut parler de biodiversité à différents niveaux, soit la diversité des espèces, des habitats et des écosystèmes.

Il est 11 h 20 du matin en ce lundi 31 août 2009, par une journée admirable d'équilibre climatologique, ciel, soleil et température en équilibre, presque pas d'humidité, quand Mme Bouchard, maître de cérémonie, prend la parole. Nous sommes dans la salle du Conseil, près de 100 personnes, les plus vertes de la Métropole… Elle invite le maire M. Alan DeSousa à prendre la parole. Le discours est clair, convivial, tendre et convaincu. C'est lui le responsable de l'environnement et du développement durable au Comité exécutif. Il est si bien placé, comme architecte du développement économique de la Ville de Montréal, pour avoir toujours assuré la médiation réaliste entre le Développement durable, les enjeux environnementaux et le levier économique constitué par le parc industriel et les pôles de R et D qui sont installés sur le territoire de l'arrondissement, une synergie dynamique, dit-il, les unit.

Des centaines de petites pousses (Amélanchier glabre, Sorbier d'Amérique et Thé du Canada ou Spirée) ont trouvé un être d'adoption qui va les mettre en terre chez lui alors que, pour marquer le lancement de son Plan de foresterie urbaine, Saint-Laurent a distribué de jeunes arbres aux personnes qui franchissaient les portes de la mairie.

Le maire de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa, a pris la parole devant une cinquantaine d'invités réunis pour l'occasion dans la salle du conseil. Il a annoncé en primeur la création du programme Une naissance, un arbre qui vise à souligner l'arrivée d'un nouvel enfant dans une famille laurentienne par la plantation d'un arbre sur le territoire de Saint-Laurent. *« Quoi de plus naturel que de célébrer une naissance par la plantation d'un arbre, un geste qui, par ailleurs, est déjà une tradition dans certaines familles, de dire M. DeSousa. Nous croyons qu'il s'agit là d'une initiative démontrant notre désir tangible de faire de nos citoyens des participants actifs au Plan de foresterie ».* Les modalités du programme seront définies au plus tard au cours du printemps 2010.

Le maire a également souligné que l'adoption du Plan de foresterie urbaine serait accompagnée du financement nécessaire à sa mise en œuvre. *« En 2009, nous avons budgété 500 000 $ pour la plantation d'arbres à Saint-Laurent. Or, nous annonçons aujourd'hui que pour 2010 et 2011 nous nous engageons à maintenir le même niveau d'investissement. Au total, c'est donc une somme de 1,5 million de dollars sur trois ans que nous consacrerons au verdissement de Saint-Laurent. Nous savons tous que les arbres sont indispensables pour leurs effets bénéfiques sur la qualité de l'air et sur notre bien-être. À long terme, nous misons donc sur le développement de notre patrimoine arboricole pour offrir le meilleur milieu de vie possible aux citoyens de Saint-Laurent. »*

Biodiversité : Saint-Laurent premier à prendre position

Profitant du fait que l'année 2010 ait été désignée par les Nations Unies Année internationale de la biodiversité, l'arrondissement Saint-Laurent fait figure de pionnier en devenant le premier arrondissement montréalais à inclure la biodiversité au cœur de sa stratégie de verdissement.

Présent au lancement, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, dont le siège est à Montréal depuis 1996, **M. Ahmed Djoghlaf**, s'est dit très heureux de voir que l'arrondissement Saint-Laurent posera des gestes afin d'amélio-

1 Source : Convention sur la diversité biologique.

rer la biodiversité sur son territoire et pour la protéger. Il a déclaré : *« L'Année internationale de la biodiversité est une occasion unique de sensibiliser les gens au rôle vital de la diversité biologique dans la protection de la vie sur Terre. Tout au long de l'année 2010, les citoyens et les gouvernements du monde entier se mobiliseront et feront un effort collectif pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, afin que nous puissions tous en partager les bénéfices. J'applaudis Saint-Laurent de cheminer d'ores et déjà en ce sens et j'invite les autres arrondissements de Montréal et les municipalités à travers le Québec à emboîter le pas. »*

Le maire de Saint-Laurent, Alan DeSousa, lançait aujourd'hui le programme Une naissance, un arbre, qui s'inscrit dans le cadre du Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement. De gauche à droite : Alan DeSousa; Zineb Oulammar, citoyenne de Saint-Laurent; son fils Amine Oulammar, 8 mois; et André Porlier, directeur général du Conseil régional de l'environnement de Montréal.

Crédit : Jean-Luc Laporte, InterZone Photo

Lutte aux îlots de chaleur urbains

Outre son parti pris pour la biodiversité, le Plan de foresterie urbaine de Saint-Laurent réitère l'engagement de l'administration laurentienne envers la lutte aux îlots de chaleur, un phénomène particulièrement présent sur le territoire laurentien en raison de sa vocation industrielle. Ainsi, l'arrondissement de Saint-Laurent a confirmé qu'il allait poursuivre pour au moins trois ans son association avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) dans la lutte aux îlots de chaleur.

« La plantation d'arbres est le meilleur moyen de contrer les îlots de chaleur urbains et d'embellir nos quartiers. Le projet pilote démarré en 2008 ayant démontré qu'il y a un potentiel de plantation énorme sur les terrains privés des entreprises, nous serons heureux, au cours des prochaines années, de continuer à travailler de concert avec Saint-Laurent pour le verdissement du parc industriel et des secteurs à forte densité commerciale », de préciser M. André Porlier, directeur général du CRE-Montréal.

Résultat de plus de deux années de travail, le Plan de foresterie urbaine dont le slogan est **« L'arbre et la biodiversité au cœur de la communauté pour un avenir plus vert »** établit l'intention de Saint-Laurent de placer résolument l'arbre au cœur de toutes les décisions et de lui accorder tout l'espace qui lui revient. En se dotant d'un plan arboricole, Saint-Laurent est le premier arrondissement montréalais à répondre à l'action 1 de la Politique de l'arbre de Montréal adoptée en 2005.

Le Plan de foresterie urbaine de Saint-Laurent a été adopté lors de la séance générale du conseil d'arrondissement du 1er septembre 2009. Ses objectifs sont partie du Cadre de référence en développement durable adopté en juillet 2009 par le même conseil. On peut consulter le Plan de foresterie urbaine de Saint-Laurent en ligne à l'adresse suivante :

www.ville.montreal.qc.ca/saint-laurent.

Un câlin pour la rentrée

Catherine Kozminski

Monsieur le professeur,

Dans trois jours, vous accueillerez dans votre classe vos nouveaux élèves parmi lesquels se trouvera mon enfant.

À première vue, il vous semblera presque comme les autres, à part, peut-être, sa démarche qui renvoie plutôt à celle d'un automate. Son regard fuira probablement le vôtre, mais vous penserez qu'il est simplement timide. Dans votre classe, il paraîtra gauche avec son crayon et vous aurez l'impression qu'il ne comprend pas tout ce que vous direz, ce qui fera en sorte que vous serez tenté de répéter à maintes reprises certaines explications. Les présentations orales rendront sa vie cauchemardesque, l'empêchant même de dormir plusieurs jours avant la date fatidique, mais ça, vous ne le savez pas encore, car c'est le premier jour de la rentrée. Perfectionniste à l'extrême, il analysera sous tous les angles votre classe et vos expressions faciales, votre façon de parler, de gérer votre classe et fera tout pour vous plaire. Il sait qu'il ne s'autorisera jamais à faire des erreurs. Son côté rigide vous émouvra, car cet enfant si anxieux vit sur la corde raide 24 heures sur 24 et doit dépenser beaucoup d'énergie, ne serait-ce que pour rester dans une classe où il y a plusieurs autres personnes, du bruit, des odeurs auxquelles il n'est pas habitué, des textures qu'il ne voudra pas toucher. Jamais il ne désobéira aux règlements, car son code de loi personnel le lui a bien indiqué. Ses cahiers seront peut-être brouillons, mais il se sera appliqué à écrire le mieux possible, malgré ses faiblesses musculaires qui font que le simple fait de tenir un crayon pendant une longue période est un exploit pour lui. Monsieur le professeur, j'oubliais une dernière chose. Si mon enfant autiste venait à vous faire un gros câlin, ne vous en faites pas … L'amour ne blesse personne et nous ramène à des valeurs si naturelles ! Je pense vous avoir dit l'essentiel. Bonne rentrée et surtout, merci d'aimer mon enfant différent, mais ô combien attachant … C'est lui, le meilleur professeur que j'aie jamais eu.

Catherine Kozminski, professeure de français langue seconde au collège Champlain de Saint-Lambert

Coauteure de L'Autisme, un jour à la fois, PUL, 2008.

L'histoire de la langue française au Québec en est une de courage, de détermination et d'audace. Elle met en scène des générations d'hommes et de femmes qui, durant quatre cents ans, ont défié bien des probabilités pour bâtir un Québec où l'on peut aujourd'hui vivre en français.

La promotion du français demeure l'une des grandes priorités du gouvernement. Cela n'empêche cependant pas que chacun et chacune d'entre nous a une responsabilité à l'égard de la langue. Ensemble, nous devons participer à la promotion et au rayonnement du français au Québec.

Christine St-Pierre

ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine,
responsable de la Charte de la langue française

Québec

«Le bonheur pour la vie»

Mythe ou réalité?

Abel Arslanian

C'est le désir de tout être humain d'essayer d'être heureux **mais à quel prix?**

Si on prend le proverbe qui dit :«Pour vivre heureux, vivons caché», on peut se demander quelle est la vraie signification de cette phrase : si on veut être heureux, il faut donc essayer de ne pas se faire remarquer, ni regarder trop à droite et à gauche et essayerd'éviter d'imiter un voisin, un ami ; il faut s'abstenir d'être trop ambitieux, et de vouloir toujours plus. Le vrai secret du bonheur est dans la simplicité; plusieurs grands penseurs l'ont découvert et l'ont mit en pratique. On peut ici donner l'exemple de Gandhi.

Mener une vie simple est fort probablement la solution du vrai bonheur, surtout durant une période de crise financière. On peut adopter la simplicité comme nouveau mode de vie de manière choisie et consciente. Cette simplicité volontaire peut toucher tous les aspects de la vie et peut se vivre de mille façons différentes.

C'est sûr que cela va demander tout un processus d'ajustement progressif qui va affecter notre façon de vivre et ce, en fonction de priorités qu'on va accorder à nos valeurs. Cela affectera notre quotidien, notre comportement et cela au rythme que l'on voudra bien volontairement s'imposer petit à petit.

Donc pour essayer d'être heureux le premier pas va consister à ajuster notre mode de vie en réduisant volontairement notre surconsommation ce qui nous mènera vers une vie davantage centrée sur des valeurs «essentielles».

En regardant tout autour de nous, nous pouvons voir beaucoup d'exemples. Prenons les oiseaux qui semblent très heureux et qui se contentent d'avoir un peu de nourriture quotidienne et la liberté de voler, et voilà qu'ils sont au paradis. Si parmi vous, il y en a qui ont des enfants handicapés, vous avez sûrement remarqué que ces enfants se contentent de très peu d'objets et de très peu de choses pour être heureux. Ils se réveillent pourtant tous les jours avec le sourire et manifestent le bonheur de vivre tout au long de l'année.

Il faut se conscientiser pour pouvoir discerner le nécessaire du superflu, le naturel de l'artificiel. Le retour à la simplicité va consister à rechercher le bonheur dans l'appréciation à améliorer notre véritable «qualité de vie».

On prend souvent tout pour acquis et on n'est jamais satisfait et c'est pourquoi, on veut toujours un peu plus, très souvent même quand on n'a pas les capacités ou les moyens financiers nécessaires. On est malheureux parce que l'on court toujours derrière ce qu'on n'a pas,continuellement. La surconsommation n'apporte pas nécessairement le bonheur mais plutôt l'aliénation, et le progrès de la technologie n'améliore pas non plus nécessairement notre qualité de vie,mais nous la complique. Une consommation en progression constante va conduire à des besoins financiers accrus et donc à un surcroît de travail pour pouvoir se les procurer. Cela aura pour conséquence moins de temps disponible pour soi, pour ses proches, sa famille, du stress supplémentaire et une santé qui va se détériorer nécessérement avec le temps.

C'est pourquoi il nous faut repenser notre concept de la consommation en ce qui concerne l'alimentation, les déplacements, les loisirs, les relations sociales etc. afin d'agir de manière plus ou moins choisie ou consciente pour influencer notre façon de vivre et essayer de vivre mieux avec moins. Il faut arriver à savoir privilégier notre être plutôt que ce que l'on possède, à essayer d'être plus indépendant de l'argent et de ce mode de vie accélérée qui nous est imposé un peu contre notre gré.

Ce nouveau modus vivendi va nous faire prendre conscience qu'il n'est pas vraiment nécessaire de se fabriquer une image de marque pour se

sentir important et comblé. Statistiquement , l'Amérique du nord qui compte 6% de la population mondiale et qui est technologiquement avancée, utilise 40% des ressources naturelles mondiales et est aussi l'un des plus gros consommateurs d'antidépresseurs. Pour se déstresser, cette même population paye de l'argent pour essayer d'être heureux en allant passer quelques jours de vacances dans les pays du Sud, où la population locale semble être très heureuse toute l'année,et ceci en se contentant du peu qu'elle possède.

L'ironie est que nous passons une grande partie de notre vie à travailler afin d'obtenir les moyens financiers pour être heureux alors que c'est une illusion car l'argent est loin d'être la voie qui mène nécessairement au bonheur.

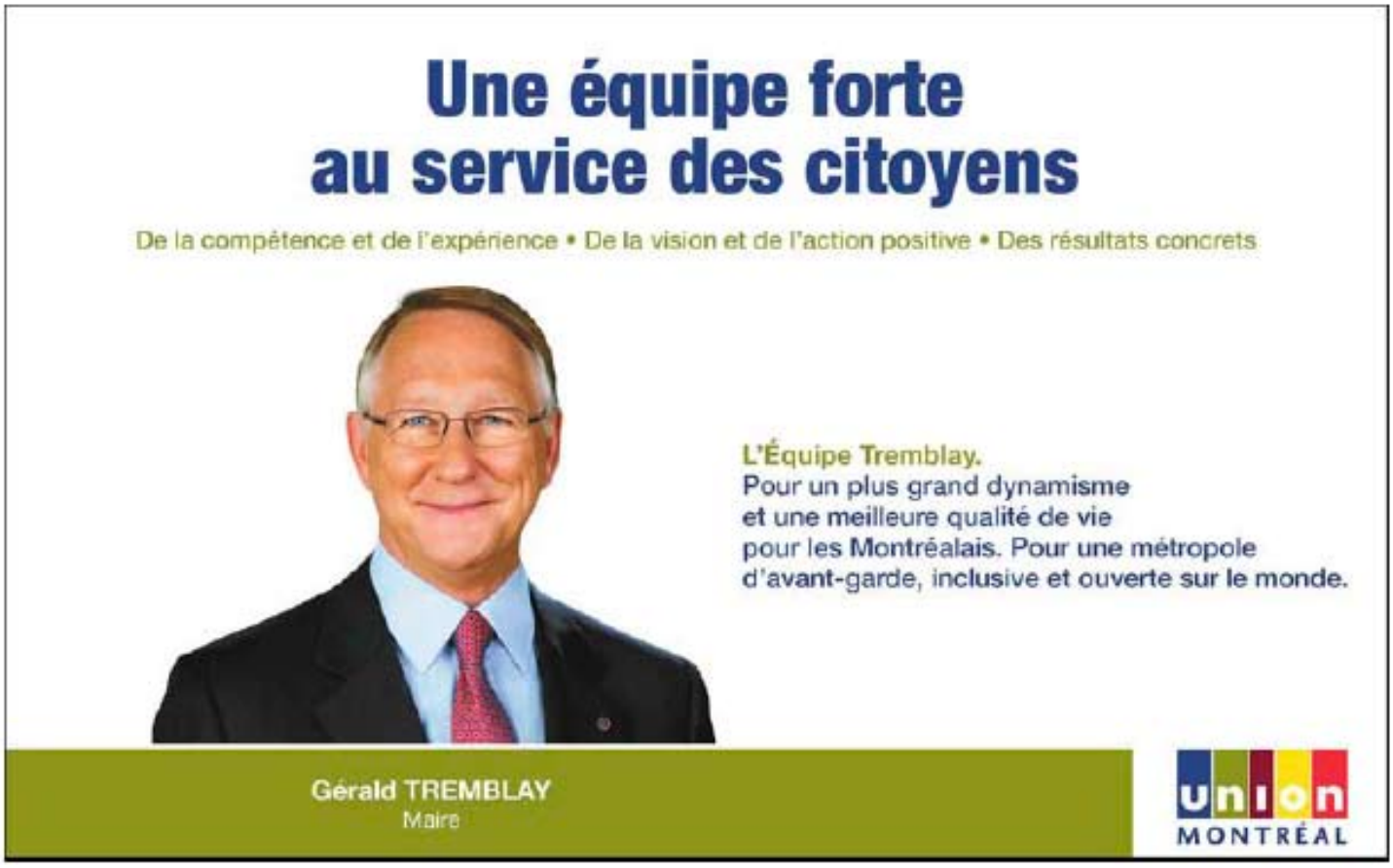

Justice et sécurité dans les bidonvilles au Brésil

Catherine Slakmon, Ph.D.

Chercheure post-doctorante, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Dépt. d'études internationales, Université de Miami

Il n'y a pas si longtemps en Amérique latine, à l'époque des généraux et dictatures militaires, un humoriste argentin[1] a demandé sarcastiquement si quelqu'un avait déjà entendu parler de « l'insécurocratie ? » Plus de deux décennies de développement démocratique plus tard, le concept semble d'autant plus pertinent au Brésil alors que les citoyens sont confrontés quotidiennement à une insécurité permanente, à une bureaucratie policière et judiciaire kafkaesque, et à une culture médiatique qui valorise les images-choc teintées de sang pour accompagner les innombrables scandales de criminalité, corruption, et injustice.

Les grandes villes du Brésil figurent régulièrement au palmarès Top 10 des endroits les plus dangereux du monde. Les taux de meurtre ont augmenté de 237% entre 1985 et 2005, et le meurtre demeure aujourd'hui la principale cause de décès chez les jeunes de 19 à 24 ans[2]. Selon plusieurs chercheurs, les problèmes de violence policière se seraient aussi empirés depuis la transition à la démocratie en 1985[3]. Il n'est pas surprenant donc que la plupart des Brésiliens craignent être victimes de violence criminelle et/ou policière, et affirment n'avoir très peu sinon aucune confiance dans le système de justice et en la police[4].

Les problèmes de violence et d'insécurité associés à l'échec de la sécurité publique et au trafic de drogue et d'armes affecte particulièrement la qualité de vie dans les bidonvilles (ou « favelas » en Portugais). Les résidents de ces communautés sont non seulement sujets à de graves inégalités socioéconomiques, mais aussi à la violence quotidienne des rivalités entre gangs et oppositions entre ces derniers et policiers. Les injustices sociales et l'échec de la règle de droit dans ces zones urbaines peuplées de millions de Brésiliens alimentent un cercle vicieux de violence et de criminalité qui déborde dans les quartiers plus affluents avoisinants et mine la qualité de vie de l'ensemble de la population. Les citoyens de tous les échelons socioéconomiques réclament des mesures plus sévères pour combattre cette violence. Les autorités répondent habituellement avec des politiques formelles et informelles de violence ciblée contre les résidents des bidonvilles. Si la criminalité vient du bidonville, alors il faut enrayer le problème à sa source ; Suivant ce raisonnement, criminalité = bidonville, bidonville = pauvreté, donc pauvre = criminel.

Par ailleurs, outre le problème de la violence policière, au Brésil comme dans plusieurs pays de la région, le système de justice tend à reproduire les inégalités socio-économiques imbriquées, et de ce fait, nie le principe fondamental d'égalité des citoyens à titre de sujets légaux. Or, l'accès universel à un système de justice institutionnalisé et juste est l'un des droits les plus fondamentaux de la citoyenneté car il pérennise le droit à tous les droits.

Pour les résidents des bidonvilles, au-delà de la méfiance, l'accès aux autorités policières et judiciaires est d'autant plus difficile pour de nombreuses raisons. Entre autres, les procédures bureaucratiques pour rapporter un délit et poursuivre un cas dans le système de justice formel sont d'une telle complexité et formalité qu'elles dissuadent en général même les gens issus d'une formation universitaire en droit. La situation géographique périphérique des bidonvilles et le coût des déplacements aux postes de police, bureaux d'avocats, et courts de justice, ainsi que les frais occasionnés par la production/photocopie de documents officiels, constituent d'autres facteurs importants qui limitent l'accès à la justice pour les résidents de ces communautés. Autrement dit, même s'ils parviennent à découvrir comment et auprès de qui adresser leurs problèmes, obtiennent les congés sans solde pour les interminables comparutions au poste de police et

1 Joaquim Lavado

2 Ituassu, 2006 ("Violence in Brazil: all are targets, all are guilty," dans le journal Open Democracy: http://www.opendemocracy.net/trackback/3555

3 Voir, par exemple, Holston et Caldeira (1999, 1998) et Chevigny (1995)

4 Selon les différents sondages d'opinion réalisés par le World Values Survey et le Latino-Barometro.

en court, bien souvent les résidents des bidonvilles n'ont simplement pas les moyens de payer tous ces frais…. ni les potentiels coûts additionnels de pots de vin.

La question suivante s'impose donc : Lorsque les citoyens sont victimes de discrimination et d'abus de la part des autorités policières et judiciaires —et ceci est particulièrement vrai pour les résidents des bidonvilles— comment et auprès de qui peuvent-ils réclamer quelconque droit ? Comment ces citoyens adressent-ils et règlent-ils les problèmes quotidiens d'insécurité quand elle-même est souvent liée aux échecs de la sécurité publique et du système de justice?

Si on se fie aux images sensationnalistes projetées par les médias et cinéastes, aux rapports de la panoplie d'intervenants sociaux et d'académiques, ou encore aux discours des autorités gouvernementales et internationales, la favela est un no-man's land peuplé de citoyens-justiciers assoiffés de sang et de vengeance. L'image typique du bidonville brésilien évoque un lieu de violence extrême où le trafic de la drogue et des armes dicte un état de (non-)droit parallèle accepté avec enthousiasme par la communauté locale en lieu du système de justice formel discrédité pour son inefficacité et sa corruption. Pourtant, en général, pour résoudre un problème urgent ou un conflit pressant, les résidents des bidonvilles ne font pas appel au chef de gang local, mais plutôt à des amis, collègues, fréquentations de l'église, connaissances du quartier, agents de programmes communautaires, et aux autorités locales même lorsqu'ils s'en méfient.

Les spécialistes, les médias, et l'opinion publique prend souvent pour acquis que, dans un contexte d'échec de la sécurité publique, les pauvres auront recours à des moyens criminels et violents pour obtenir Justice et résoudre les problèmes et conflits qui causent l'insécurité quotidienne. Or il est faux, et même hautement préjudiciel, de penser que les pauvres sont plus violents de nature ou qu'ils aient habituellement recours à des moyens criminels pour remédier aux lacunes de la sécurité publique et du système de justice. En effet, contrairement aux croyances populaires, les études spécialisées, dont mes propres recherches, démontrent qu'il n'existe pas de corrélation empirique entre la pauvreté et la criminalité5. Bien qu'il soit ressenti de manière omniprésente, l'élément criminel ne constitue en vérité qu'une petite faction de la population générale de la favela : La grande majorité des résidents des bidonvilles sont des travailleurs honnêtes sous-employés ou sur le chômage qui vont à l'église le dimanche, pas des bandits, voyous, narcotrafiquants, prostituées, et délinquants de toutes sortes.

Le schéma suivant, tiré d'une présentation power-point publiée sur le site web du Programme en sécurité humaine d'Affaires étrangères Canada6, illustre bien ce biais— les trois solutions alternatives aux institutions de la sécurité publique pour les résidents des bidonvilles impliquent un élément criminel, tandis que l'on présuppose que les riches se conformeront à la loi et auront recours à différentes formes de sécurité privée :

Lorsque la sécurité publique échoue, les citoyens doivent assurer leur propre sécurité :

Pour les élites : gardiens privés, communautés cloîtrées, systèmes d'alarmes

Pour les résidents des bidonvilles : gangs, paramilitaires, groupes de justiciers

Privatisation de la sécurité : ségrégation sociale, violence communautaire

Pourquoi les pauvres seraient-ils plus violents et auraient-ils tendance à employer des moyens criminels pour obtenir Justice et sécurité, surtout lorsqu'il existe de nombreuses options alternatives hors du système formel de justice, qui posent un moindre risque et dont les résultats seront probablement plus fiables ? Par exemple, les programmes de médiation communautaire, réalisés en partenariat avec différents organismes publics et privés (dont souvent la police et les magistrats), qui permettent aux résidents des bidonvilles de résoudre certains problèmes et conflits avant qu'ils ne s'amplifient et mènent à la violence.

La culture populaire, la littérature spécialisée, et les spécialistes des politiques publiques négligent non seulement de s'intéresser à ces pratiques alternatives pourtant courantes au Brésil, mais en plus perpétuent une fausse conception des résidents et de la gestion des questions de sécurité dans les communautés favélisées. Les résidents des bidonvilles sont ainsi doublement victimes de criminalisation. D'une part, par les pratiques arbitraires et abusives des autorités policières et judiciaires dans la lutte contre la criminalité. D'autre part, et certes ironiquement, par les mêmes intellectuels, experts et médias qui dénoncent ces abus et prennent simultanément pour acquis que, dans ces circonstances, il va de soi que les résidents des bidonvilles aient recours à des moyens alternatifs violents et illégaux pour obtenir justice et sécurité...

5 Slakmon, 2008 et 2006; et Naim, 2007 ("The Hidden Pandemic. How crime is quietly becoming a global killer," dans le journal Foreign Policy, Juillet /Août: pp. 95-96).

6 Voir: http://www.humansecurity-cities.org/page156.htm

EXPOSITION

Jean De Marre
aquarelles

«d'amour et d'eau fraîche»

du 15 au 27 septembre 2009

Vernissage le mercredi 16 septembre à 17 h

Librairie Monet

GALERIE NORMANDIE

2752 de Salaberry, Montréal

Jean De Marre

jean.demarre@videotron.ca

Milton Friedman et l'âme américaine

Michel Frankland

Milton Friedman représente parfaitement l'intuition profonde de la droite américaine. Cette intuition, que n'osent pas tout à fait s'avouer à eux-mêmes plusieurs Républicains, s'avère dévastatrice pour la société. Elle consiste dans la conviction viscérale que l'État ne sert à rien. En fait, les Républicains purs et durs le considèrent comme nuisible.

En effet, l'État ne doit servir que comme répartiteur : collecter les taxes, maintenir une armée, et enfin, maintenir des élections à chaque 4 ans à date fixe. L'État doit aussi créer des conditions favorables au commerce. Cette affirmation appelle cependant des nuances particulières.

Le commerce signifie entre autres la vente libre des armes. On en aura saisi la relation avec le postulat républicain de l'abolition du pouvoir de l'État : l'individu, à toute fin pratique unique maître d'œuvre, doit se défendre lui-même. Il faut conséquemment lui assurer la possibilité de se défendre. En fait, la droite américaine en met tellement sur la vente libre des armes qu'on a créé les «Gun shows». Toutes les sortes d'armes y sont exposées. Elles sont alors accessibles à n'importe qui. Aucun permis ou certification n'est requis.

On a compris tout de suite le problème (et va-t-on nous ficher la paix avec le snobinet « problématique», employé à tort la plupart du temps !) : Les États-Unis ont le même taux de malades mentaux que dans le reste des pays industriels. Soit entre 4 % et 5 %. Cela signifie qu'il y a environ 12 millions de citoyens outre frontière à l'esprit dérangé. Par exemple, des types qui ruminent contre le président ou ont une fixation sur une star d'Hollywood. Au Gun Show, ils peuvent se procurer un AK47 ! Pour la chasse au canard, sûrement... La conclusion est évidente tout autant que prévisible. Les Américains commettent cinq fois plus de crimes que la moyenne des pays industriels.

Ce que la droite ne voit pas, ou ne veut pas voir, consiste dans le rôle des émotions dans l'acte criminel. Au sortir d'une taverne aux petites heures, ou dans quelques situations stressantes, les sentiments s'enflamment facilement. Devinez ce qui risque d'arriver au salaud qui vous nargue si vous avez une arme dans les mains. Tellement que la NRA, ou National Rifle Association, nous présente des chiffres poudrés qui ne reflètent pas la réalité. Bref, au Canada, la sortie de taverne qui dégénère résulte par un nez amoché ou un œil au beurre noir ; chez nos voisins du Sud, une balle traverse un cœur ou se loge au milieu du cerveau.

Une remarque incidente qui provient de l'excellent David Gergen, commentateur politique à CNN. Analysant la réticence des Américains à adopter une assurance-santé où l'État joue un rôle de premier plan, Gergen rappelle la différence entre le Canada et son pays. Les Américains, observe-t-il, se rebiffent à la pensée que l'État pourrait prendre beaucoup de place, alors que les Canadiens éprouvent pour lui une confiance naturelle. On ne peut mieux montrer la nature de la droite. Au moins la moitié des Américains se situent naturellement à droite.

On le constate aussi dans les explications finalement assez embarrassées du président Obama sur sa réforme de l'assurance-santé. Lui généralement si sûr de lui semble patauger sur cette question. D'ailleurs, on nous présente aux nouvelles des groupes vociférants contre l'assurance collective. Les Clinton pas plus qu'Obama n'avaient jaugé correctement l'ampleur du rejet viscéral du peuple américain dès qu'on veut accroître le rôle de l'État.

Ainsi, lorsque le président Obama s'est mis à vouloir réhabiliter GM ainsi que quelques banques au nom passe-partout, une vaste partie du peuple américain a levé les boucliers. Ici, cependant, on pourrait arguer en faveur de l'instinct populaire sur cette question. D'une part, pourquoi renflouer à coups de milliards une industrie qui, pendant des décennies, a été mal gérée et continue d'attribuer une pluie de millions aux gestionnaires partant pour la retraite après avoir contribué à la faillite de l'entreprise ! Plus encore, on veut en découdre avec le président parce qu'il pose à ces réhabilitations des conditions qui accroissent singulièrement la mainmise de l'État américain sur les dites entreprises. Si bien qu'a la perception de la dilapidation des fonds publics (nos voisins ont-ils vraiment tort là-dessus ?) s'ajoute le contrôle par l'État, contrôle exécré par une large couche de la population. Voilà donc le nouveau président ayant commis, aux yeux de plusieurs, une double faute grave.

Oui, vraiment, un peuple naturellement à droite. Milton Friedman, avec sa conviction de réduire l'État à sa plus simple expression, ne créerait pas d'engouement au Canada ; aux Etats-Unis, ses théories néfastes trouvent une large sympathie populaire.

Dans le prochain article, nous analyserons comment Friedman et ses «Chicago boys» ont influencé d'une manière à la fois simpliste et tragique la politique extérieure américaine.

La pêche à la mouche

Catherine Kozminski

L'été est arrivé brusquement, en plein mois d'août, comme si le ciel nous tombait sur la tête; sans avertissement ou préavis du genre « sortez votre crème solaire, le soleil sort de sa cachette et ce n'est pas une blague ». Comme bon nombre d'entre vous, nous nous sommes empressés de trouver un petit coin tranquille, pour notre petite famille, au bord de l'eau, où il ferait bon de respirer les vapeurs d'un été qui tardait à venir et qui repartira sous peu, tel un songe.

Dès les premières lueurs de l'aube, voilà les enfants revêtus de leur costume de bain, de leur chapeau, d'un grand filet et de leur sceau, prêts à partir à la chasse aux grenouilles de laquelle ils reviendront bredouilles, faute de voir le moindre petit têtard, la moindre petite cuisse d'amphibien. « Ce n'est pas grave », s'écriera la petite Maude, « il nous reste encore la chasse aux araignées d'eau ». Et voici, partis en courant, nos trois moussaillons parés à l'abordage, sur les rives d'un petit ruisseau sur lequel s'adonnent à une véritable danse, pour ne pas dire, à du patinage artistique, ces bestioles que je n'affectionne pas trop par leur forme quelque peu repoussante, mais qu'on désigne sous le doux nom « d'araignées d'eau ». Du coin de l'œil, j'espionne ma marmaille qui croit, dur comme fer, être membre d'une équipe de véritables explorateurs, égarés dans une jungle lointaine avec, pour seules compagnes, les bêtes serpentant le maigre cours d'eau qui nous rappelle, en exagérant un peu-beaucoup, le Mississippi.

Voilà que la journée passée au bord de l'eau, près du ruisseau, comme Isabeau qui s'y promène dans sa chanson, tire à sa fin. Les cigales, épuisées d'avoir tant chanté, cèdent leur place aux grillons qui sortent les violons du soir. La tête remplie de magie, les enfants sont bien installés dans la maison, à admirer les trouvailles de cette chasse au trésor d'un été qu'on croyait déjà passé sans qu'il ne soit venu nous saluer. Soudain, j'entends un rire, non loin du balcon où nous apprécions les derniers rais que nous envoie Galarneau. Je me retourne et aperçoit notre plus jeune, muni d'un roseau qui, arqué telle une canne à pêche, vient caresser l'eau du ruisseau, dans un mouvement juste et rapide de va-et-vient, comme un pêcheur professionnel qui s'adonnerait à la pêche à la mouche. À quatre ans, l'imagination dépasse les frontières du réel et nous donne, du même coup, l'envie d'imiter notre fils et de continuer à rêver avec lui, en admirant les dernières lueurs du soleil couchant disparaître, paisiblement, à l'horizon. Ne dit-on pas que ce sont nos enfants qui nous enseignent, par leur belle candeur, les véritables valeurs de notre existence, celles que l'on met souvent de côté, une fois revêtue « notre peau » d'adulte …

sites à visiter...

Michel Frankland
site de bridge jugé incontournable par les experts
http://pages.videotron.ca/lepeuple/

Christine Schwab
psychologue compétente et extrêmement honnête avec ses clients
(pas de prolongation inutile de traitement)
www.cschwab.net

Henri Cohen
Un expert en pollution domestique et industrielle,
www.coblair.com

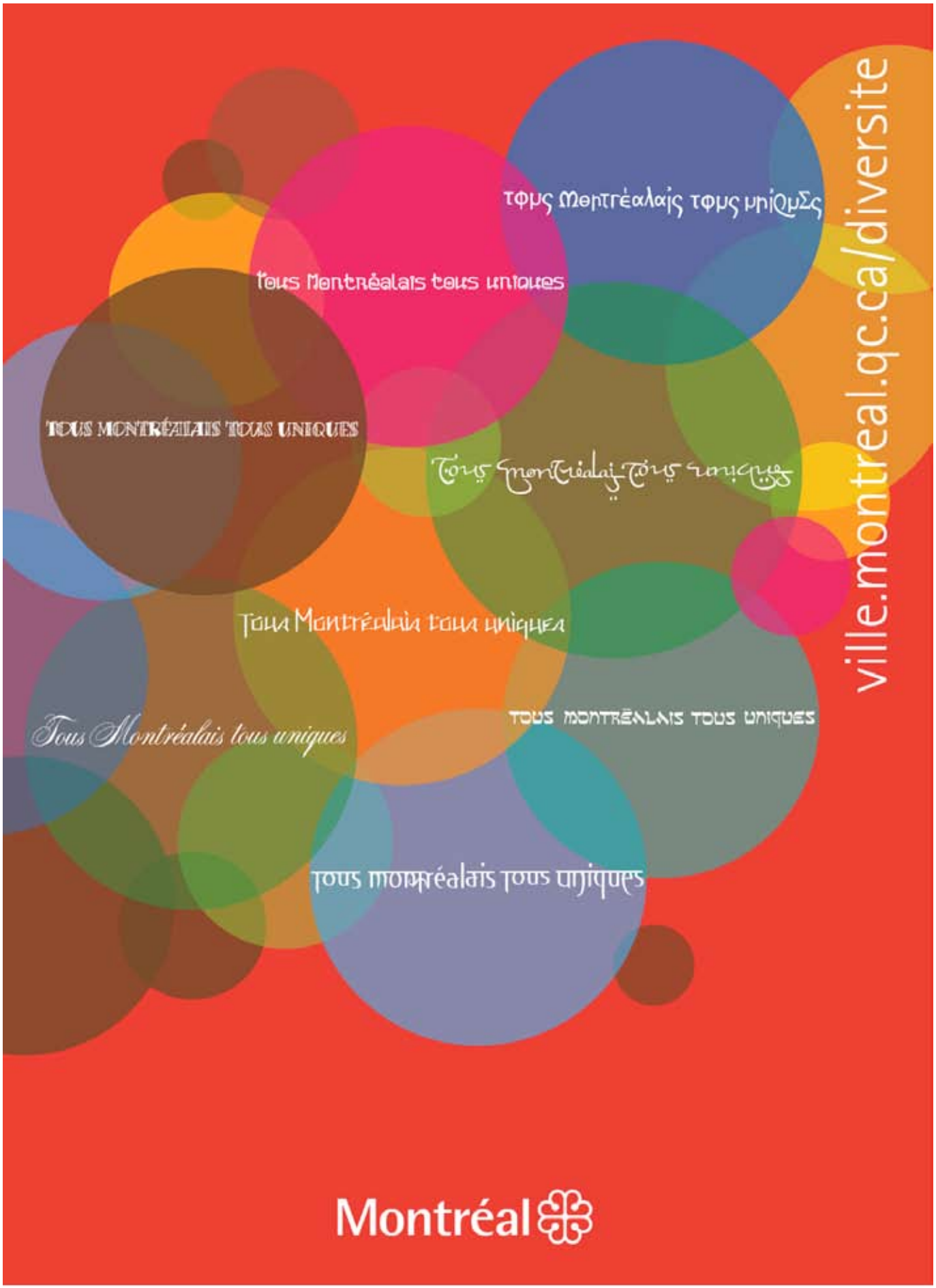
Tous Montréalais tous uniques
TOUS MONTRÉALAIS TOUS UNIQUES
Tous Montréalais tous uniques
Tous Montréalais tous uniques
TOUS MONTRÉALAIS TOUS UNIQUES
Tous Montréalais tous uniques
Tous Montréalais tous uniques
ville.montreal.qc.ca/diversite
Montréal

Québec

Gouvernement du Québec
La ministre de l'Immigration
et des Communautés culturelles

Montréal

Communiqué de presse
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CODE CNW 01

Succès de la 1re édition

La ministre Yolande James et le maire Gérald Tremblay célèbrent la réussite de centaines de jeunes qui ont participé au programme *Valorisation jeunesse – Place à la relève*

Montréal, le 14 août 2009 – La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, **Mme Yolande James**, et le maire de Montréal, **M. Gérald Tremblay**, ont souligné aujourd'hui, au Complexe sportif Claude-Robillard, l'engagement de nombreux jeunes Montréalaises et Montréalais de 16 à 18 ans et de leurs employeurs qui ont pris part à la première édition du programme *Valorisation jeunesse – Place à la relève*.

« Je partage la fierté de ces jeunes remplis d'espoir et de projets qui ont obtenu une première chance de se faire valoir, cette chance à laquelle nous avons tous droit. *Place à la relève* mise sur l'estime de soi pour encourager les jeunes talents à réaliser leurs ambitions et à participer activement à l'essor de la société québécoise. Les rêves pouvant devenir réalité lorsqu'on y met les efforts, le Québec tend la main aux jeunes, car ils sont notre avenir », a déclaré la ministre Yolande James.

À sa première édition, le programme *Valorisation jeunesse – Place à la relève* a déjà permis à plus de 500 filles et garçons, particulièrement ceux issus de minorités visibles d'une vingtaine d'écoles secondaires de Montréal, reconnus comme des élèves motivés et responsables, de vivre cet été une expérience de travail valorisante et formatrice. En effet, 125 employeurs des secteurs public, communautaire et privé les ont accueillis pendant sept semaines, leur offrant de la formation et un encadrement dans un emploi correspondant à leurs intérêts. Réalisé en collaboration avec la Ville de Montréal, *Place à la relève* se poursuivra à l'été de 2010 et de 2011.

Devant les jeunes rassemblés spécialement pour l'occasion, M. Tremblay a déclaré « Je vous invite à poursuivre sur la voie de l'accomplissement et de la réussite. Je vous encourage à poursuivre vos études, à développer des projets et à les mettre en œuvre. Vous pouvez compter sur notre appui, notre soutien. Nous sommes à vos côtés pour vous aider à réaliser vos ambitions et vos rêves. » M. Tremblay en a profité pour remercier les nombreux partenaires privés et publics qui ont rendu le projet possible.

Précisons que ce rendez-vous festif était animé par l'humoriste **Eddy King** (*Juste pour rire 2009*) accompagné de ses invités, le chanteur **Gage** et l'humoriste **Mettaya**. Ces trois artistes sont impliqués comme modèles auprès des jeunes dans le cadre du volet *Modèles sans frontières*.

L'égalité des chances pour réaliser des rêves

À l'instigation de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, le programme *Valorisation jeunesse* mis sur pied par le gouvernement du Québec comporte quatre volets qui ont été dévoilés de façon consécutive depuis le printemps :

- ***Place à la relève*** – des emplois d'été valorisants pour permettre aux jeunes, filles et garçons, de croire en eux et de réaliser leurs ambitions.
- ***Modèles sans frontières*** – des personnes modèles des communautés culturelles ont accepté de partager leur expérience professionnelle avec les jeunes.
- ***Confiance sans limites*** – un projet pour valoriser l'estime de soi des jeunes filles des communautés culturelles et pour renforcer leur capacité de se prendre en main et de s'affirmer.
- ***Renforcement de l'action communautaire des policiers*** – 3,3 M$ investis pour favoriser le rapprochement entre les policiers de Montréal et les jeunes.

Bien qu'elles détiennent des diplômes, certaines personnes des minorités visibles sont souvent aux prises avec plus de difficultés que la moyenne des Québécoises et Québécois pour accéder au marché du travail. Cela est encore plus marqué pour les jeunes dont le réseau social est limité. En 2006, le taux de chômage des personnes des minorités visibles sur l'île de Montréal était de 14,5 % comparativement à 8,8 % pour le reste de la population.

Valorisation jeunesse s'inscrit dans la *Stratégie d'action jeunesse 2009-2014* du gouvernement du Québec, et dans la politique gouvernementale *La diversité : une valeur ajoutée* qui vise à contrer la discrimination et à favoriser la pleine participation des personnes de toutes origines à la vie québécoise.

« Nous avons un équilibre à rétablir. Les actions mises de l'avant par notre gouvernement visent à offrir aux jeunes de toutes origines la possibilité de faire valoir leurs talents et de participer à l'avenir du Québec. Le gouvernement a bien sûr un rôle à jouer, mais il ne peut agir seul. J'encourage tous les employeurs québécois à faire comme nos partenaires de cette année et d'embaucher des jeunes. En leur ouvrant toutes grandes leurs portes, ils leur permettront de rayonner et d'enrichir notre collectivité », a conclu la ministre Yolande James.

- 30 -

Photos disponibles sur demande

Sources :

Luc Fortin
Attaché de presse
Cabinet de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles
514 873-9940

Martin Tremblay
Attaché de presse
Cabinet du maire et du comité exécutif
514 872-0274

Renseignements :

Claude Fradette
Direction des affaires publiques et des communications
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
514 940-1630

En ce mois de la Francophonie, il est important de souligner le rôle incontestable du Québec au rayonnement et à la réussite du projet francophone aux quatre coins du monde. Le XII Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Québec l'an dernier fut un grand succès et une source de fierté pour tous les québécois. La Francophonie compte aujourd'hui 70 États et gouvernements et plus de 600 millions de personnes sur 5 continents. Elle représente 11% de la richesse mondiale et 15% des échanges commerciaux de la planète. Nous avons tous avantage à mieux faire connaître la Francophonie, ses enjeux et ses succès.

Relations internationales Québec

Pierre Arcand
Député de Mont-Royal
Ministre des Relations internationales et
Ministre responsable de la Francophonie

3400 Jean-Talon Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3R 2A8
(514) 341-1151

Fryderyk Chopin-Pauline Viardot
amitié amoureuse suite

Malgorzata Kubala

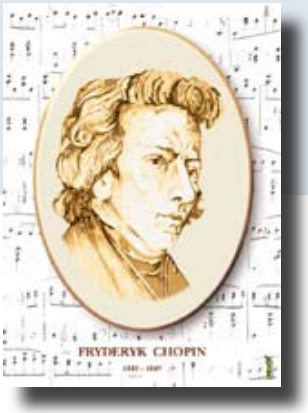

Malgorzata Kubala
soprano colorature

De nombreuses années d'amitié ont fusionné deux éminents musiciens virtuoses: Frederic Chopin et Pauline Viardot. Leur amitié était fondée sur une sensibilité et une approche propre à la musique. Plus précisément, celle qui, par la musique, transfert l'émotion qu'elle génère chez les élèves vers la poésie ou d'autres pièces musicales.

Les deux Chopin et Pauline avaient reçu une éducation dans un environnement multiculturel. Elle s'appuyait sur une variété de styles propre à créer une synthèse tout en maintenant le caractère unique de son art. Ils abordaient des goûts musicaux similaires: Ils adoraient Mozart.

Mais ils aimaient aussi le style du bel canto italien et les opéras à du XVIII e et XIX e siècles. Ils ont également atteint de hauts moments dans les compositions de Chopin. Également, dans le folklore, qui à leur avis avait une force émotionnelle particulière (pouvoirs évocateurs). Pour eux, les œuvres de Chopin avaient une valeur très populaire. Ils aimaient aussi les chansons espagnoles que Pauline chantait ou que son père, Manuel Garcia, interprétait. En 1845 ans, Il écrit à la famille de Nohant: «[...] Viardot me chante une chanson en espagnol de ses compositions – elle m'a promis de me chanter celles qu'elle a composées à Vienne. Et je doute qu'on puisse trouver quelque chose de plus beau dans ce que vous pouvez entendre ou concevoir. Nous les chantons ensemble.»

Pauline, en plus de chanter, a également été éduquée comme pianiste et compositrice. Elle suivit pendant dix ans les cours de piano de Franz Liszt et la composition avec Anton Reichy. Depuis le début de sa jeunesse, elle a œuvré au le piano comme virtuose de carrière, et, dans ce premier rôle en 1836, comme accompagnatrice de sa sœur Maria - célèbre cantatrice - Maria Malibran. Le mari de celle-ci, un belge bien connu du violoniste Charles de Bériot, joua à un concert organisé par l'empereur Frederick III de Prusse.

Wilhelm Lifelong a composé et développé plus de 150 chansons populaires et des mélodies sur des textes de poètes français,

Correction linguistique Michel Frankland

espagnols, allemands, et deux livrets d'opérettes, de l'écrivain russe Ivan Turgieniev. En plus de ses célèbres transcriptions de mazurkas de Chopin, il fait une transcription de 12 valses de Schubert 12 valses et de danses hongroises de Brahms. Il est également l'auteur d'une question cruciale au sujet de Schubert, des chansons et le choix des chansons et des airs d'École de chant classique, avec les observations de l'application de règles.

En 1841, George Sand écrit: «Pauline lit avec Chopin au piano tout au long de la partition», et dans une autre lettre, nous retrouvons une telle description: «J'ai vu, comme Chopin, l'un des plus grands musiciens de notre temps, et Mme Pauline Viardot, le plus grand des artistes, et le chant des femmes.»

C'est sur invitation de Pauline survenue pour la première fois en 1841 à Nohant et Frédéric Chopin sont devenus amis. Les leçons de composition se prolonges jusqu'en 1845.

George Sand mène des discussions politiques acharnées avec le mari de Pauline. Celui-ci est avocat, collectionneur et expert, et en ce moment directeur du Théâtre italien à Paris. Louis Viardot, Pauline au piano, et Chopin, chantent et jouent Mozart, Handel, et les plus grands maîtres italiens du siècle dernier et les mélodies populaires.

Chopin donne des leçons de musique à Pauline et George Sand au cours de l'été à Nohant. Il s'agit de favoriser une vue commune des études musicales, ainsi que la musique entre amis proches. Chopin n'a pas grand public comme les concerts, et bien que ses performances ont été un immense succès public à Paris, il a rarement tiré quelque vantardise de sa gloire, même auprès de ses amis musiciens.

Au sujet du grand concert prévu pour le 18 avril 1841 dans la salle Pleyel, Pauline est invitée, mais elle est à Londres et ne peut s'y rendre, en dépit de l'appel des billets vendus. Leur premier concert a eu lieu le 21 Février 1842 l'année: Chopin accompagne Pauline dans les chansons composées sur le texte Le Chêne et le Roseau Jean de La Fontaine. C'est peut-être à ce concert que furent présentées pour la première fois des mazurkas pour la voix. Cette interprétation fut créée conjointement. La musique est devenue une représentation de la meilleure preuve de leur amitié, et on trouve dans ses mémoires à propos d'un jeune compositeur français Camille Saint-Saëns:

En tant que grande amie de Chopin, elle a très précisément mémorisé et a donné des indications très précises sur sa façon de le jouer. Grâce à elle, j'ai compris ainsi que l'exécution des oeuvres du grand musicien est beaucoup plus simple qu'on ne le croit généralement et qu'elle est aussi éloignée du maniérisme sans goût que de la froide simplicité. Par elle, j'ai eu accès au secret du tempo rubato tant il est vrai que la musique de Chopin défigurée soit sous les contorsions par lesquelles on en fait une caricature.

Plainte en vertu de la procédure 1503 :

Violations systématiques des droits de l'homme par le parti communiste et la république socialiste du Vietnam

Me Lam Chan Tho

1 - Introduction

Nous, Peuples des Nations Unies, résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

...

Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion;

3.2 Les droits de réunion et d'association selon la loi vietnamienne

3.2.1 – la Constitution vietnamienne

Article 69.

Les citoyens ont les libertés d'opinion, de presse, de réunion, d'association, de manifestation et le droit à l'information conformément à la loi

Les droits de réunion, de manifestation, d'association, sont bien reconnus dans la Constitution vietnamienne, bien que pouvant être encadrés par la loi. Mais il n'existe aucune loi interdisant la création d'une association, ou d'interdire les manifestations. C'est pourquoi, les organisations non communistes sont souvent accusés de « provoquer des troubles de l'ordre public » ou de « propagande contre l'Etat » ou encore « atteinte aux intérêts de l'Etat sous le couvert de la démocratie » lorsqu'elles exercent leur droit de réunion, d'association ou de manifestation.

3.2.2 - Loi sur les syndicats

Les syndicats sont régis par la Loi sur les Syndicats approuvée par la Chambre des Députés le 30 Juin 1990.

L'article 1de cette loi définit ainsi les syndicats

Les syndicats sont des organisations socio-politiques de la classe ouvrière et des trvailleurs vietnamiens volontairement créés sous l'égide du parti Communiste Vietnamien, faisant partie du système politique de la société vietnamienne et jouant le rôle de formation des travailleurs au socialisme

Ainsi les syndicats sont régis par le parti. Acteullement la plupart des entreprises vietnamiennes sont des entreprises d'état, dirigé par le parti Communiste comme le spécifie toutes les lois en vigueur. De fait, le parti est le propriétaire des entreprises d'état. Sous la direction du Parti, les syndicats ne sont pas des organisations protégeant les droits des travailleurs car aux autres des propriétaires, donc agissent comme des organisations aidant les communistes d'exploiter d'une manière systématique les travailleurs. Ceci est totalement contraire à l'esprit du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le mouvement des Droits de l'homme et de la démocratie au Viêt Nam (porte parole : Lam Chan Tho)

adresse : 500 Place d'Armes bureau 2100 MTL QUÉ. Canada H2Y 2W2

L'article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le paragraphe 4 de l'article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme sitpule que tout individu a le droit de constituer un syndicat indépendant pour protéger ses droits. Les associations et syndicats ne devraient pas être sous l'égide du Parti communiste comme le stipule la loi vietnamienne.

3.4 – 10 cas de violation des droits d'association par le Parti Communiste Vietnamien

Cas n° 1 - Fédération Unité Ouvriers-Paysans

Les autorités vietnamiennes ont arrêté la totalité du Comté direceteur de la Fédération Unité Ouvriers-Paysans, une organisation syndicale fondée en 2006.

- L'avocat Trân Quôc Hiên, porte parole de la Fédération arrêté le 01/01/2007 et condamné à 5 ans de prison ferme suivis de 2 ans de réclusion.
- Doàn Huy Chuong (alias Nguyên Tân Hoành): représentant : 1 an de prison, libéré le 13/05/2008
- Doàn Van Diên: 4 ans et 6 mois de prison ferme
- Trân Thj Lê Hông (Lê Hang): 3 ans de prison ferme
- Nguyên Thj Tuyêt : 1 ans et 6 mois de prison ferme
- Doàn Van Diên, Doàn Huy Chuong, Lê Bá Triêt, Nguyên Tuân en détention dans la prison B34, Dong Nai sise au 4 Phan Dang Lu'u Saigon..
- D'autres mêmbres sont en fuite comme Lu'u Van Xi, Trân thi Tuyêt

Cas n° 2 Le Parti Thang Tiên Vietnam (Parti Vietnam-Progrès)

Le 8 Septembre 2006, un groupe de jeunes intellectuels vietnamiens ont annoncé leur Manifeste politique et fondé le parti Thang Tien Vietnam dont voici la ligne politique

- Faire progresser la Nation vietnamienne dans tous les domaines économique, politique, social, culturel et spirituel pour que le Peuple puisse dans un pays pacifique, indépendant et libre : Société vertueuse, civilisée, peuple prospère et bienheureux
- Rétablissement des droits fondamentaux et légitimes à tout le peuple
- Affirmer la souverainemté et l'intégrité territoriale
- Bâtir une société basée
  - Sur les pratiques humanistes dans le domaine social et économique déjà appliquées avec succès dans les démocraties modernes pour construire la paix, la justice, les droits de l'homme, du citoyen, pour progresser dans les domaines culturels et sociaux, et pour développer une économie stable et durable
  - Les conventions et pactes internationaux concernant les droits de l'homme et du citoyen promus par les Nations Unies
  - L'Héritage culturel, vertueux et durable du peuple vietnamien
  - Aspiration de tous les Vietnamiens pour la Paix, la Vérité, la Solidarité, la Liberté et la Démocratie

Le parti a gagné rapidement la sympathie de nombreux Vietnamiens, surtout parmi les intellectuels et les jeunes. C'est pourquoi, en Février et Mars 2007, la quasi totalité des fondateurs du parti ont été arrêtés et condamnés devant les tribunaux de Huê et de Hanoi.

- Nguyên Phong, président du comité fondateur du parti Thang Tien Vietnam, arrêté le 17/02/2007 et condamné à 6 ans de prison suivis de 3 ans de réclusion.
- Guyên Bình Thành, membre fondateur du parti Thang Tien Vietnam, arrêté le 17/02/2007 et condamné à 5 ans de prison suivis de 2 ans de réclusion
- Mlle Hoàng Thj Anh Đào, secrétaire du parti Thang Tien Vietnam, arrêtée le 19/02/2007 et condamné à 2 ans de prison avec sursie, suivis de 3 ans de réclusion
- Mlle Lê Thj Hang, secrétaire du parti Thang Tien Vietnam, arrêtée le 19/02/2007 et condamné à 18 mois de prison avec sursie, suivis de 2 ans de réclusion
- L'avocate Lê thj Công Nhân, porte parole et membre fondateur du parti Thang Tien Vietnam, conseillère du Comité pour la Démocratie au Vietnam, arrêtée le 06/03/2007 et condamné à 3 ans de prison suivis de 3 ans de réclusion

Cas n° 3 : Le Parti Viet Tan (Partie pour la Rénovation du Vietnam)

Des membres du parti Viet Tan, MM Nguyên Thê Vu, Nguyên Viêt Trung, Nguyên Quôc Hai (Somsak Khunmi) ont été arrêtés à Saigon le 17 Novembre 2007 en même temps que M. Nguyên Quôc Quân (de nationalité américaine), Mme Nguyên Thi Thanh Vân (de nationalité française) et M. Truong Van Ba (de nationalité américaine).

Sous la pression internationale,

Mme Nguyên Thi Thanh Vân et M. Truong Van Ba ont été libérés le 11 Décembre 2007 et M. Nguyên Quôc Quân le 13 Mai 2008

Cas n° 4 : Le Parti Dan Chu Nhân Dân (Parti Démocrtie du Peuple)

Le 10 Mai 2007, le tribunal populaire de Saigon a condmné des cadres dirigeants du parti Dan Chu Nhân Dân, les accusant de propagande contre le République Socialiste du Vietnam, crime listé dans l'article 88 du Code pénal

- Le Docteur Lê Nguyên Sang, internaute, condamné à 4 ans et 6 mois de prison
- Le journaliste Huynh Nguyên Đao, internaute, condamné 2 ans et 6 mois de prison
- L'avocat Nguyên Bac Truyên, internaute, condamné à 3 ans et 6 mois de prison

En faisant appel, les accusés ont vu leurs peines réduites de 6 mois

Cas n° 5 : Le Cercle pour la Démocratie au Vietnam

Nguyen Vu Binh, un ingénieur qui a collaboré plus de 10 ans avec le magazine Công San, organe officiel du parti communiste vietnamien, a voulu créé un parti, le parti Dâc chu Tu Do (Démocratie ligérale) en Janvier 2001. Avec 16 autres intellectuels, il lance un appel solennel pour une réforme politique et la libération des prisonniers politiques. Il donne son soutien à "L'Association pour aider le gouvernement à nettoyer la corruption". If cofonde le Cercle pour la démocratie au Vietnam. Le 21 Juillet 2002, il écrit un temoignage au Comité des Droits de l'homme du Congrès des Etats-Unis sur les violations des Droits de l'Homme au Vietnam. Suite de quoi, il fut arrêté, son domicile fut fouillé et beaucoup de ses écrits et documents furent confisqués. Libéré sans jugement en Août 2002, il fut placé en résidence surveillée et se devait se présenter aux forces de sécurité pour des interrogations prolongées. Il fut de nouveau arrêté le 25 Septembre 2002 pour avoir critiqué le gouvernement d'avoir cédé des centaines de km² de terroitoire à la Chine lors du traité sino-vietnamien sur la frontière. Le 21 décembre 2003, il fut condamné à 7 ans de prison ferme suivis de 3 ans de résidence surveillée pour "crime d'espionnage. Sous la pression notamment des oragnisations telle

Reporters sans Frontière, Human Watch, World Association of Newspapers, ... il fut libéré en Juin 2007.

Cas n° 6 : Amicale des Prisonniers politiques et religieux

M. Truong Minh Nguyêt, ingénieur agricole, Vice président de l'Amicale des Prisonniers politiques et religieux fut arrêté le 4 Juin 2006 en même temps qu 'un des membres de l'Amicale, l'ingénieur Nguyên Van Ngoc. Ils auraient eu des relations avec un groupe des Vietnamiens patriotes de Hanoi. Ils sont mis en prison à Dong Nai

Le vénérable Thich Thien Minh après 26 ans de prison a fondé l'Amicale des Prisonniers politiques et religieux en Novembre 2006, est régulièrement contrôlé par les forces de sécurité

Tous ses visiteurs subissent des interrogations.

Cas n° 7 : Parti Vi Dân

Le pasteur Hông Trung, représentant du parti Vi Dân (Pour le Peuple) fut arrêté le 22 Février 2007. D'autres membres du parti Vi dân l'étudiant Dang Hung le fut le 17 Juin 2007, et le journaliste Truong Minh Duc le 17 Février 2008. Celui-ci es condamné à 5 ans de prison pour «avoir porté atteinte aux intérêts de l'Etat sous le couvert de la démocratie ».

Cas n° 8 : Le parti Dân Chu (Parti Démocrate)

M. Hoàng Minh Chính , du parti Dân Chu Viêt Nam. A vu son domicile, sis au 21 Rue Ly Thuong Kiêt attaqué par des voyous en envoyant des bidons d'acide sulfurique, et les forces de sécurité cherchent par tous les moyens d'empêcher les visites. Il a consacré toute sa vie à se battre pour le Vietnam. Il a laissé à sa mort survenue le 17-1-2008, 3 lettres au Parti Communiste Vietnamien

Cas n°9 : Le Comité pour les Droits de l'Homme au Vietnam

Le Comité pour les Droits de l'Home au Vietnam a été fondé par les avocats Nguyên Van Đài et Lê Thj Công Nhân le 10/12/2006. Après l'arrestation de ces 2 avocats, la direction de ce Comité passe sous la main de l'ingénieur Pham Van Trôi. Dans la nuit du 10/9/2008, 11 membres des forces de sécurité ont forcé l'entrée du domicile de M Pham Van Trôi pour l'arrêter sans avoir aucun mandat. Après une fouille minutieuse, les forces de sécurité ont confisqué l'ordinateur et le téléphone mobile .

Cas n° 10 : Le groupe 8406

Liste des 35 prisonniers de conscience du Groupe 8406 (mise à jour le 4 Octobre 2008)

I – Arrêtés et condamnés

1- M. Đoàn Van Diên, 4 ans 6 mois de prison ferme

2- L'avocat Nguyên Van Đài, 5 ans tù.

3- Le journaliste Huynh Nguyên Đao, 3 ans de prison ferme.

4- Le journaliste Truong Minh Đuc, 5 ans de prison ferme.

5- M Pham Bá Hai, 5 ans de prison ferme

6- M Vû Hoàng Hai, 2 ans de prison ferme

7- L'avocatTrân Quôc Hiên, 5 ans de prison ferme

8- Mme Trân Thj Lê Hông, 3 ans de prison ferme

9- M Truong Quôc Huy, 6 ans de prison ferme.

10- Mme Hô Thj Bích Khuong, 2 ans de prison ferme

11- Le révérend Père Nguyên Van Lý, 8 ans de prison ferme

12- L'avocat Lê Thj Công Nhân, 4 ans de prison ferme.

13- M Hàng Tân Phát, 6 ans de prison ferme.

14- L'expert Nguyên Phong, 6 ans de prison ferme.

15- M Nguyên Ngôc Quang, 3 ans de prison ferme

16- M Phùng Quang Quyên, 1 ans 6 mois de prison ferme.

17- Le docteur sï Lê Nguyên Sang, 5 ans de prison ferme.

18- M. Luong Van Sinh, 2 ans de prison ferme.

19- M Lê Van Sóc, chuc sac Hòa Hao, 6 ans de prison ferme.

20- L'expert Nguyên Bình Thành, 5 ans de prison ferme.

21- L'avocat Nguyên Bac Truyên, 4 ans de prison ferme.

22- Mme Nguyên Thj Tuyêt, 1 ans 6 mois de prison ferme.

II. Arrêtés, en attente de jugement

1- L'opprimée Nguyên Thj Câm Hông, Long An

2- L'instituteut Vû Hùng, Hà Tây

3- L'écrivain Nguyên Xuân Nghïa, Hai Phòng

4- Le militaire Pham Thanh Nghiên, Hai Phòng

5- L'opprimé Nguyên Kim Nhàn, Bac Giang

6- L'étudiant Ngô Quynh, Bac Giang

7- Le poète Trân Đuc Thach, Nghê An

8- L'opprimée Lê Thj Kim Thu, Đông Nai

9- L'opprimé Nguyên Van Tính, Hai Phòng

10- L'ingénieur Pham Van Trôi, Hà Tây

11- L'opprimé Nguyên Van Túc, Thái Bình

III. En fuite

1- Le Professeur Nguyên Chính Kêt, Sài Gòn

2- L'opprimée Đô Thj Kim Phê, Đông Tháp

3.4. Les cas de violations des droits de réunion ou de manifestation

Cas n°1 : Demande de manifestation de l'écrivain Nguyên Xuân Nghia et de Mademoiselle Pham Thanh Nghiên

Le 14 Juin 2008 Mlle Pham Thanh Nghiên (Hai Phong), et l'écrivain Nguyên Xuân Nghia (Hanoi) ont demandé la permission de manifester dans les quartier du bureau des postes centrales, près du lec Hoan Kiêm

Fin juin, ils reçoivent la lettre 148/TB-UBND signée le 26 Juin 2008, interdisant une rassemblement en lieu public. Le 10 Juillet, ils protestent de cette décision et demandent l'aide de l'avocat Trân Luât

Le 21 Août 2008, l'avocat arrive à HaiPhong pour discuter avec ses clients; mais depuis le 16 Aôut les forces de sécurité ont surveillé les domiciles de ses clients. Vers 23heures 30, l'avocat fut visité par les forces de sécurité à son hôtel, fut conseillé d'abandonner l'affaire, ses clients étant des opposants au régime et que le régime n'a pas l'habitude de laisser ses opposants organiser des manifestations.

Malgré cette pression, le 22 Août 2008les 3 intervenants ont pu déposer leur plainte au tribunal qui leur envoient quelque jours plus tard que leur plainte est irrecevable car le tribunal s'estime incompétent. Le 24 Août l'avocat Trân Luât a eu un accident de circulation à la même période, Mlle Pham Thanh Nghiêm fut attaquée par des voyous.

Cas n° 2 : Répression des manifestations contre l'hégémonie chinoise dans la mer de Chine

Après les 2 manifestations du 9 et 16 Déczembre 2007 contre l'hégémonie chinoise en mer de Chine, plusieurs tudiants ont été rappelés à l'ordre par la direction des établissements scolaires. Les secrétaires des sections Jeunes ont été invités à collaborer avec les forces de s"curité pour organiser des réunions avec les étudiants dans les établissements scolaires. L'objectif de ces réunions est d'expliquer le circulaire du 21 décembre 2007 du Ministère de l'Education Nationale envoyé aux chefs d'établissement: tous kes étudiants participant aux manifestations commettent un délit, risquent de se voir punir : interdiction de se présenter aux examens, suppression de la bourse, suspension des diplômes, ou renvoi définitif

Cas n° 3 : Truong Quôc Huy, Truong Quôc Nghïa, Truong Quôc Tuân và Đào Ngôc Anh

Le 19 Octobre 2005, plus de 50 membres des forces de sécurité ont arrêté au 603 rue Nguyên Kiêm, Phu Nhuân, Truong Quôc Huy, Truong Quôc Nghia, Truong Quoc Tuan et Lisa Pham (Américaine d'origine vietnamienne) pour complot de coupr d'état.. En fait ces personnes participaient à des discussions sur le Paltalk

Cas n° 4 – Mme Lê Thi Kim Thu

Le 7 Novembre 2008, le tribal populaire de Ba Dinh (Hanoi) a jugé Mme Lê Thi Kim Thu pour "trouble à l'ordre public". Voici l'acte d'accusation "Vers 7 heures le 14 Août 2008, Lê Thi Kim Thu a, avec d'autres, poussé des hurlements sur la place Mai Xuân Thuong troublant l'ordre public. Thu porte en plus une banderole.Quand la police a voulu les disperser ils ont déferlé sur un le jardin attenant au bureaux du gourvernement, gênant la circulation de la rue Hoàng Hoa Tham en plus"

L'intervention de ambassadeur Michael Marine le 5-4-2007

En fait, Mme Lê Thi Kim Thu proteste depuis plus de 10 ans pour avoir vu ses biens confisqués illégalement.

Cas n° 5 : Empêchement de la rencontre de la députée américaine Loretta Sanchez avec les épouses et mères des démocrates vietnamiens

Le 5 Avril 2007, la députée américaine Loretta Sanchez a invité un nombre de mères et d'épouses des démocrates à venir prendre le thé au domicile particulier de l'ambassadeur américain Marine. Mais les forces de sécuritté ont empêché par la forces la venue des invités dse Mme Sanchez

Selon le témoignge de l'ambassadeur: "J'ai vu une quinzaine d'individus qui empêchent 2 femmes de venir chez moi par la force. De peur qu'elles ne soient blessées, je les ai conseillées de renoncer. ". Ces 2 femmes étaient Mme Vu Thuy Ha, épouse du docteur Pham Hong Son et mme Nui Kim Ngân épouse du journaliste Nguyên Vu Binh

D'autre part, la mère de l'avocate Lê thi Công Nhân, comme les épouses des avocats Nguyen Van Dai et Lê Quôc Quân furent empêchées de quitter leur domicile

Jean Laliberté CA, CGA

Compréhension des affaires

Vérificateur reconnu par Élection Canada

- États financiers, vérification
- Fiscalité des particuliers et de corporations
- Règlements de successions
- Crédit d'impôts R&D
- Tenue de livres informatisée, paye
- Démarrage d'entreprise
- Plan d'affaires, TPS, TVQ
- Implantation systèmes comptables informatisée

CA Québec 125 ans d'excellence rien de moins !

J.laliberte@qc.aira.com

Téléphone : (514) 282-9007 et (514) 365-3428
Télécopieur : (514) 282-9009

3470, Stanley, suite 302, Montréal, Qc. ; H3A 1R9

(à coté de la station Peel)

UNE EXPOSITION DE PEINTURE QUI CÉLÈBRE 400 ANS DEPUIS LA FONDATION DE QUÉBEC

Le cycle Kamouraska de Mariola Nykiel

LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DU PAYSAGE

André Seleanu
Critique d'art

La nature du Québec est l'enjeu principal de la peinture de Mariola Nykiel. Elle investit les éléments constitutifs du paysage avec une énergie qui tient autant de l'intellect que de l'émotion. L'eau, la terre, le ciel–composantes mystiques du monde primal selon la philosophie orientale - sont chargés d'une force particulière qui traduit la vénération presque païenne de la nature et un tempérament d'artiste volontaire et optimiste. Ainsi, les trois éléments de base deviennent l'expression d'une forme de rationalité occidentale affirmative, que l'on peut contraster aux formes plus vaporeuses et méditatives de l'art classique de l'Extrême-Orient. Néanmoins, en toile de fond pour l'art oriental, ainsi qu'à l'arrière-plan de la peinture de Mariola Nykiel, se trouve une vision panthéiste de la Nature investie d'une puissance quasi divine.

Il est intéressant de relever que les anciens Slaves attribuaient à la forêt et la rivière des forces transcendantes. Il y a un lien à établir entre l'expression de Mariola Nykiel et le chamanisme de l'immanence magique des pierres et des arbres chez les Amérindiens. La sacralité de la nature traverse les âges. Au tournant du vingtième siècle, le romantisme polonais traduit par des couleurs exacerbées la féerie de la nature.

Ce sérieux thématique accompagné d'étonnement et de sentiment fusionnel informe une gestualité menée de main ferme par un intellect qui poursuit à chaque pas l'émotivité. Un élément particulier doit être relevé dans cette peinture qui déclare sans vergogne force et fraîcheur : la sensation de vitesse. D'une toile à l'autre dans la série Kamouraska, la vitesse de l'exécution s'impose au spectateur - les traits de pinceau se succèdent comme une pluie lumineuse - le ciel, l'herbe d'automne et l'eau cristalline sont reliés par l'omniprésence de la vélocité et de la directionnalité dans l'exécution. Ces éléments constituent le style de Mariola Nykiel, en quelque sorte ils deviennent son image de marque, ou encore la voie royale vers le tréfonds de son âme. En somme, ce qui nous émeut c'est la franchise de sa démarche. Au-delà de la peinture, un caractère et même une vision de la culture.

Contraste et complémentarité : pérennité des saisons de Kamouraska et, en filigrane, vitesse d'un nouveau monde virtuel.

Les paysages du Bas Saint-Laurent évoqués par Mariola Nykiel possèdent un lien clair avec l'univers plastique du Groupe des Sept : même vision d'une nature bâtie de lignes de force, de contours fortement délinées ; que ce soit au Canada ou au Québec les visions de la nature sont vigoureuses en opposition aux images vagues et atmosphériques des Impressionnistes. Cependant, quoique Mariola Nykiel partage cette fascination pour la force intrinsèque du paysage qui caractérise le Groupe des Sept, elle impose à ses vues de plaine fluviale une vitesse dans la formation de l'image sur la rétine qui était absente dans l'iconographie plus statique du Groupe des Sept. On peut longuement méditer sur l'accumulation à première vue contradictoire entre solidité et vitesse.

Cette exposition qui marque la célébration de 400 ans depuis la fondation de Québec, met en exergue des paysages du Bas Saint-Laurent, voie empruntée par les explorateurs qui se dirigeaient vers la Vieille capitale : les sites fluviaux dépeints par l'artiste sans leur essence dynamique rappellent la richesse et la subtilité reliées à la notion de pays; la vibration de l'air, le frisson que nous suggère la prairie dans ses humeurs automnales captées par la peinture de Mariola, nous créent des sensations semblables à celles qu'aient pu éprouver les premiers explorateurs qui apercevaient ces magnifiques paysages.

Mariola Nykiel,

artiste canadienne d'origine polonaise

Artiste en arts visuels, Mariola Nykiel vit et peint dans le West Island de Montréal.

Elle a développé une vision nouvelle et contemporaine du paysage québécois. Cela fait partie d'une collection de peintures inspirées de Saint-André-de-Kamouraska, situé sur la rive sud du Saint-Laurent.

La passion de Madame Nykiel pour l'art s'exprime par la peinture et se réalise par le dessin de mode qu'elle a étudié à Montréal.

Les peintures à l'huile de l'artiste figurent dans plusieurs collections privées à travers l'Europe, le Canada et les États-Unis.

www.nykielart.com

USAIN BOLT le poète de la vitesse

Yves Alavo

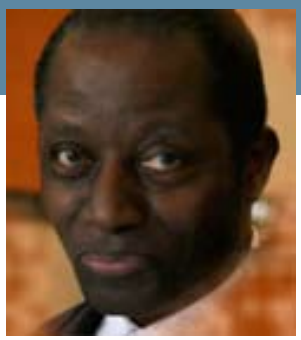

Un an jour pour jour (20 août 2008/20 août 2009) après avoir institué, car les mots doivent changer avec le phénomène Usain Bolt, l'éclair des cendrées modernes, vient d'envoyer le sprint mondial sur une orbite inédite. Il crée de nouveaux paramètres pour mesurer les exploits humains en athlétisme sur les distances reines, de la vitesse les 100m, 200m et aussi le relais 4 x 100mètres. Nous voici témoins de cette conversion en athlétisme, ou de ce retournement comme disent les sages africains, disons plutôt une métamorphose profonde du paradigme lui-même. Avant, pendant et après l'épreuve du « sprint court ». Bolt exécute un rituel rafraichissant et lance cette discipline dans le monde du spectacle multimédia : danse, poésie et nouvelle mise en scène dans le stade.

Ce jeune homme afro-américain (né le 21 août 1986 à Trelawny Parish en Jamaïque, dans les Amériques) ou afro jamaïcain pour être plus précis, illustre, par sa seule présence au palmarès de l'athlétisme mondial, combien le patrimoine d'origine africaine regorge de profondeur historique, culturelle, psychologique et biologique pour offrir au monde, sur tous les continents et dans presque tous les secteurs, des joyaux et des spécimens exceptionnels de performance de l'esprit de l'espèce humaine.

Les cadres théoriques, techniques et biomécaniques du sport que certains experts occidentaux, bien pensants avaient normés et fixés, en référence absolue, sont totalement détruits. Le quotidien francophone Le Monde, le plus prestigieux et le plus ethnocentrique aussi, situe avec rigueur le contexte idéologique d'intervention où se nichent les exploits du jeune licencié de la Fédération jamaïcaine d'athlétisme. Le seuil entre le réel et la fiction géopolitique disparaît.

Dans ce stade de Berlin lieu où Usain Bolt vient de graver en or les records (9s, 58 aux 100m et 19s, 19 aux 200m), stade des J.O. de 1936 sous la coupe hitlérienne, stade où le sprinter le plus célèbre du 20e siècle Jesse Owens, arrachait 4 médailles d'or (100m, 200m, 4 x 100m et saut en longueur), il y a une ironie politique, serpent des droits de la personne et sabre de l'égalité des humains, à ce qu'en ce même espace physique, surgisse d'un enfant du berceau de l'humanité, la prouesse ultime de l'heure.

Quand nous observons les tables de progression des records de la discipline reine de l'athlétisme, le sprint, au cours du demi siècle passé, il n'est plus illusoire d'imaginer la barre des 100m à 9s 38 et celle des 200m à 18s 60, frontières élastiques (des courses à 40 km/h en moyenne) sur la rampe nouvelle du barème improbable aux confins de la perception kinesthésique actuelle.

Une synthèse novatrice des qualités génétiques et des dimensions sociales, psychologiques, spirituelles et environnementales est en opération dans l'espace en fusion de l'imaginaire collectif. Nous sommes de plein pied dans la transversalité de l'expression humaine suprême alors que le sport ouvre une interface globale de toutes les disciplines : sociologie, biomécanique, psychologie, histoire des performances, sciences nutritionnelles, biologie spécialisée, géophysique, géologie naturelle, communications sociales et médiologie, environnementologie, médecine interne, orthopédie, immunologie, histoire du sport etc…

Parfois, la légende s'incarne sous les traits d'un être si réel que la marge d'existence de la fiction disparaît comme par enchantement. Quand cet individu est issu de l'univers du sport-spectacle mondial, seule la poésie peut nous guider en douceur.